



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration  
Bureau de la vie démocratique  
Section Élections

**Arrêté n°38-2021-08-13-00006 du 13 AOUT 2021  
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote  
dans la commune d' Izeaux**

Le Préfet de l'Isère  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

VU la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

VU l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de la commune d'Izeaux de créer un deuxième bureau de vote ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : A compter du 1er janvier 2022, les électeurs de la commune d'Izeaux sont répartis en deux bureaux de vote, dont le périmètre et l'adresse sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

**ARTICLE 2** : Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune d'Izeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation  
Le Secrétaire Général  
*(Signature)*  
**Philippe PORTAL**

N° et adresse du bureau de vote	Répartition des voies par bureau de vote
<p align="center"><b>Bureau n° 1</b> <i>(bureau centralisateur)</i> Salle polyvalente</p>	<p>LOTISSEMENT LE REYNIER 1  LOTISSEMENT LE REYNIER 2  LOTISSEMENT LA CHÂTAIGNERAIE  LOTISSEMENT LE GRAND CHÊNE  LOTISSEMENT LE CLOS GENON  RUE EMILE ZOLA  RUE DU MOULIN  ROUTE DE PLAN  RUE AMPÈRE  QUAI JACQUARD  RUE VICTOR HUGO  RUE BARNAVE  RUE DE LA PAIX  RUE ANTOINE  RUE THIERS  RUE LACHANAL  RUE HECTOR BERLIOZ  RUE SULLY  PLACE DE LA RÉPUBLIQUE  RUE DU GRAND CHÊNE  RUE PASCAL  BOULEVARD PASTEUR  AVENUE DE LA GARE  LE BOIS  PRÉ TOURNIER  CHEMIN DE MISSERAND  LADRRET  RUIBET  FONT MURAT  CORRIA  RUE DE LA VIE NIVELLE  LE GENON  LE COLOMBIER  LES TRONCHES  CHEMIN DE PARMÉNIE  LA RIVIÈRE  ROUTE DU VERCORS  RUE PAUL BERT DU N° 15 AU 300  LE GRAND CHEMIN DU N° 5 AU 150  MI-PLAINE</p>
<p align="center"><b>Bureau n° 2</b> Salle polyvalente</p>	<p>LOTISSEMENT LE CLOS MORGAN  LOTISSEMENT LA MAJONNIÈRE  LOTISSEMENT LE ROZIER  LOTISSEMENT LA MORELLIÈRE  LOTISSEMENT LES PRAIRIES  Z.A LE GRAND CHAMP  LES GRANGES  ROUTE DE TULLINS  LE CHAMBARD  ROUTE DE L'ABBAYE  RUE DU REPOS  IMPASSE DES CHANCES  RUE BAYARD  RUE PARMENTIER  RUE VOLTAIRE  IMPASSE LAMARTINE</p>

RUE FREYTIÈRE  
RUE PRÉ DES CIEUX  
RUE DU DOCTEUR MARMONNIER  
IMPASSE DU GRAND CHAMP  
RUE JEAN JAURÈS  
RUE ALBERT REYNIER  
LES CHANCES  
PLACE DE LA CONCORDE  
CHAMPOU  
LE COMPTANT DE DESSUS  
L'ÉTANG  
ROUTE D'IZEAUX  
RUE PAUL BERT DU N°360 AU 1275  
LE GRAND CHEMIN DU N°285 AU 610

